MARCHES PUBLICS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas	à être indiquées si elles	s ont été portées dans l'a	vis d'appel public à	la concurrence.
A TRAVAUX	B FOURNITUE	RES	C ⊠ SE	RVICES
Continu I. Idoutification de llochete				
Section I - Identification de l'achete	ur			
1 Etat 2 Région		Département	4 [
5 Etablissement public national	6 🔲 Etablis	ssement public territ	orial 7 [⊠ Autres
Section II - Nom ou raison sociale e	t adresse			
Nom ou raison sociale de l'acheteur :		Personne responsa	able du marché	
CENTRE HOSPITALIER UNIVE MARTINIQUE – GHT	ERSITAIRE DE			lu CHU de Martinique
Adresse :		Code postal :		
CS 90632		97261		
Ville : FORT-DE-FRANCE		Pays (autre que la France) :		
Téléphone : 05 96 55 20 23		Poste :		
Télécopieur : 05 96 75 72 99	Adresse de cou (courriel) :	ırrier électronique	Adresse intern	et (U.R.L.) :
Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe l				
Section III - Objet du marché				
1) Objet du marché :				
Diagnostics et études préliminaires de renforcement parasismique des bâtiments de soins du Centre Hospitalier Nord Caraïbe				
de soms du Centre Hospital	ilei Noiu Cara	ibe		
2) Type de marché de travaux :	Exécution	Conception	on-réalisation	
3) Type de marché de fournitures : (0	Cocher autant de ca	ases que nécessaire)	
Achat Location	Crédit bail	Location-ven	te	
4) Type de marché de services associ	ciés :			
Services connexes de consul d'analyses techniques	tations scientif	iques et technic	ques ; servic	ces d'essais et

5) Nomenclature				
Classification CPV (Voc	abulaire Commun des Ma	rchés) <i>Champ oblig</i>	atoire au-delà des	s seuils européens
	descripteur principal		descripteur com	plémentaire (le cas échéant)
Objet principal :	71352130-0 Service de	collecte des donn	ées sismiques	
Objets complémentaires	S :			
6) Forme du marché :				
- S'agit-il d'un marché à	bons de commande ?:	⊠ non	oui	
- S'agit-il d'un marché compétition	à bons de commande sa inon	ns minimum ni ma	ximum avec plus	ieurs titulaires et remise en
Dans l'affirmative :				
- préciser le nombr	e maximal de titulaires qui	seront retenus :		
 préciser que lors base du cahier des le cas échéant, du d 	charges initial et que le ch	commande, tous loix de l'attributaire	es titulaires seron du bon de comma	t remis en compétition sur la unde sera fonction du prix et,
	réponses des entreprises te et l'heure de réception.	seront transmises	par tout moyen p	ermettant de déterminer de
ou matériels dont certa	bons de commande sans aines caractéristiques ne cientifique ou technologique	peuvent être préd	ium avec plusieur cisées qu'en fond ⊠ non	s titulaires pour des produits tion du déroulement d'une oui
Dans l'affirmative, le ma remise en compétition :	arché correspond il à une non	des hypothèses of oui	i le code permet	de déroger à l'obligation de
- S'agit-il d'un marché pa	assé pour l'achat d'énergie	e (article 81) ?	⊠ non	oui oui
Dans l'affirmative, conc préalablement à l'émiss	litions dans lesquelles le ion de chacun des bons de	marché donne lie	ı à une mise en	concurrence des titulaires,
- S'agit-il d'un marché à	tranches?		⊠ oui	non
- S'agit-il d'une conventi	on de prix associée à des	marchés types ?	oui	⊠ non
Section IV – Lieu d'exé	cution ou de livraison			
Lieu d'exécution :				
	R NORD CARAÏBE / site (Carbet et Site Sain	t Pierre	
Lieu de livraison :				
	R NORD CARAÏBE / Direc	tion		
Section V - Caractéris	tiques principales			

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Liste des documents attendus :

- Note de synthèse des données disponibles et inventaire des données complémentaires à investiguer,
- Cahiers des charges permettant la consultation pour la réalisation des investigations, sondages et essais complémentaires,
- Note de synthèse des données à l'issue des sondages et essais,

- Note sur les équipements et éléments non structuraux (recensement, exigences de comportement et nature des vérifications),
- Note présentant les hypothèses de la modélisation (matériaux, chargement, interaction sol-structure...) et la méthodologie utilisée pour la modélisation, l'analyse sismique et la vérification des états limites,
- Rapport de diagnostic de l'existant (niveau de vulnérabilité diagnostiqué, facteurs de conformité partiels et global et stratégies de renforcement envisagées pour l'étude préliminaire de renforcement sismique),
- Rapport d'étude préliminaire de renforcement sismique (comparaison de différentes stratégies/niveaux de renforcement, schémas de principes, estimations financières, solution de renforcement privilégiée proposée au maître d'ouvrage)
- 2) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : NEANT 3) Refus des variantes Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées Dans le cas où les variantes sont autorisées, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter (le cas échéant): Section VI - Division en lots 1) Prestations divisées en lots : 🛛 non oui (se reporter à l'annexe Il pour décrire les lots) 2) Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution 1) Durée initiale du marché ou délai d'exécution 8 mais à compter de la date de notification du marché au titulaire (jj/mm/aaaa) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : à la date de notification du marché 2) (jj/mm/aaaa)

Section VIII - Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés : Néant
- 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

PAIEMENT DIRECT SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT PAR VIREMENTS ADMINISTRATIFS – DELAI GLOBAL DE PAIEMENT DE 50 JOURS

(jj/mm/aaaa)

- 3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : **GROUPEMENT SOLIDAIRE**
- 4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

300	non	🛛 οι

5) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : NEANT

espagnol	danois	allemand	grec	anglais
italien italien	néerlandais	portugais	finnois	suédois
autres :				
Section IX - Conditions	s de participation			
Critères de sélection des	offres :			
Pour permettre l'évaluati	on technique et fina	ancière de son offre, le ca	ndidat remettra les	documents suivants :
 Un mémoire techr 	nique présentant :			
- Les références du pr	restataire similaires	à l'étude demandée		
- Les moyens humain	Les moyens humains mobilisés sur les différentes phases de l'étude et notamment leur CV			
- La méthodologie et I	La méthodologie et l'organisation du prestataire pour réaliser l'étude décrite dans le CCTP			
Le calendrier global de la mission (nombre de jours/semaines prévus pour chaque tâche/phase et enchainement prévisionnel)				
 Le DPGF précisar 	nt le détail des temp	s passés et des coûts ass	sociés aux différente	es tâches de l'étude
1) Conditions propres a	ux marchés de ser	vices (le cas échéant) :		
- Les prestations sont-ell	es réservées à une	profession particulière ?		
⊠ non	oui oui			
Dans l'affirmative, référe	nce des disposition	s législatives, réglementai	ires ou administrativ	ves applicables :
- Les candidats seront-ils personnel chargé de l'ex	s tenus d'indiquer le écution du marché	s noms et les qualification?	ns professionnelles	des membres du
non	🛛 oui : dés	signation d'un chef de proj	iet référent	

Section X - Nombre de candidats

Nombre minimal / maximal de candidats admis à présenter une offre : **NEANT**

Section XI - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction (Cocher une seule case)

- 1) des critères énoncés dans le cahier des charges ()
- 2) \boxtimes des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

	Critères retenus	Pon	dération
Evaluation	Adéquation du candidat à la mission prévue au CCTP	3 points	
technique	Pertinence de la méthodologie et de l'organisation mise en œuvre	3 points	12 points
	Cohérence des délais de réalisation de la mission	6 points	
	Prix de l'offre la plus avantageuse (tranche ferme)		6 points
Evaluation financière	Prix de l'offre du candidat évalué (tranche ferme)	6 points	
	Prix de l'offre la plus avantageuse (tranche optionnelle)		The server of th
	Prix de l'offre du candidat évalué (tranche optionnelle)	2 points	2 points

3)	des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :
	14
	2 5
4)	du critère unique du prix le plus bas.
Sec	ction XII – Procédures
1)	<u>Type de procédure</u> : Marché faisant suite à une première consultation partiellement infructueuse sur les lots concernés
1 🛭	Appel d'offres ouvert 5 Marché négocié
2 [Appel d'offres restreint 6 Dialogue compétitif
	Concours ouvert 7 Procédure adaptée
Sec	ction XIII – Délai d'urgence – Justification
NE.	ANT
Sec	ction XIV – Conditions de délai
1)	Date limite de réception des offres : 12/06/2025 à 18h00 (heure locale)
1)	(jj/mm/aaaa) (h) (mn)
2)	Procédure restreinte ou négociée : NEANT
3)	Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés :
	//(jj/mm/aaaa)
4)	Délai minimum de validité des offres : jusqu'au/(j/mm/aaaa) mois
ou	mois et/ou 120jours à compter de la date limite de réception des offres
Sec	ction XV – Autres renseignements
	Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : N° DCE-2025-076-JV- CHNC/SECO/FCS/DIAGSIS_042025
1)	Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif :
2)	Récompenses et jury
-	Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : (le cas échéant)
_	Détail des paiements à verser à tous les participants : (le cas échéant)
	betail des palements à verser à tous les participants : (le ous concumy
-	Le marché de services qui fera suite à ce concours devra-t-il être attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours ?
	non oui
-	Qualité des membres du jury : (le cas échéant)
	pôle i a Directeur du pôle
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

3)	Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :
Le	es dossiers devront être exclusivement téléchargés sur le site : <u>www.marchés-publics.gouv.fr</u>
- [Date limite d'obtention : 12/06/2025
- F	Frais de reprographie (le cas échéant)
	Conditions et mode de paiement
4)	
	⊠ non
Da	ans l'affirmative, modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :
	······································
Pr	éciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits – rendus – conservés) :
	······································
5)	Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :
,	non Sous la forme du DPGF
Da	ans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui
	Tion and the state of the state
6)	Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public ; ex. :
,	règlement de la consultation, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, cahier des clauses
	particulières, programme, autres piècesetc) :
de	glement de la consultation, acte d'engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier s Clauses Techniques Particulières -
7)	Modalités de remise des candidatures et/ou des offres :
	 Exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.marchés-publics.gouv.fr
	Elles doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon
	les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'un
	accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Les formats admis sont .doc ; xls ; pdf
	Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis
	pour la remise des offres.
	Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de
	sauvegarde ». Celle-ci ne peut-être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre
	2009 pris en application des articles 39 à 41 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.
8)	Renseignements complémentaires (le cas échéant) :

NEANT

Le Directeur Général Par délégation, Le Directeur du pôle Pinance - Achats GAEL MOTREFF